

DÉLIBÉRATION n° **2026-010** de la séance du **06/03/2026**

OBJET : **Bilan financier du concours d'ingénieur territorial 2025 et détermination du coût lauréat**

L'an deux mille vingt-six le vendredi 6 mars à dix heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique s'est réuni au SDIS 44 à Nantes, sous la présidence de M. Philip SQUELARD, Président.

Nombre de membres en exercice de l'Assemblée : 34. Le quorum est de 17.

Nombre de présents : 16 Nombre de voix : 25

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Philip SQUELARD, Pascal PRAS, Nicolas CRIAUD, Jean-Michel BUF, Karine PAVIZA, Emmanuel TERRIEN, Marie-Irène BRIAND-BOUIN, Philippe JOUNY, Jean-Pierre POSSOZ, Jacques PRAUD, Yvon LERAT, Bernard LEBEAU, Rodolphe AMAILLAND, Carole FEUNTEUN-GRELAUD, Gaëlle ROUGERON.

Mme Nadège PLACÉ (suppléante de M. Pascal PRAS) sans voix délibérative.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Mme Claire HUGUES a donné pouvoir à M. Philip SQUELARD,
Mme Anne-Marie CORDIER a donné pouvoir à M. Jacques PRAUD,
M. Frédéric MILLET a donné pouvoir à M. Philippe JOUNY,
M. Emmanuel RIVERY a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA,
Mme Pascale BRIAND a donné pouvoir à M. Emmanuel TERRIEN,
Mme Christelle BRAUD a donné pouvoir à Mme Marie-Irène BRIAND-BOUIN,
Mme Aïcha BASSAL a donné pouvoir à M. Pascal PRAS,
M. Jean-Louis MOGAN a donné pouvoir à M. Bernard LEBEAU,
M. Claude CAUDAL a donné pouvoir à M. Yvon LERAT,
M. Driss SAÏD a donné pouvoir à M. Jean-Pierre POSSOZ.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mmes et MM. Philippe BABONNEAU, Xavier BONNET, Edith MARGUIN, Sylvain SCHERER, Alain VEY, Agnès DUHEM-BOURGEAIS, Christophe JOUIN, Lydie MAHE, Barbara NOURRY.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Pour la Direction des finances publiques :

Mme Stéphanie JAFFRENNOU, comptable assignataire,
M. Jérémy TESSIER, conseiller aux décideurs locaux.

Pour le Centre de gestion :

Mme Hélène GUILLET, directrice générale des services,
M. Yannick BONNET, directeur délégué Attractivité de l'emploi et transition des organisations,
Mme Juliette BOYÉ, directrice déléguée Prospective et performance,
Mme Sonia BOUCETTA, directrice déléguée Qualité de vie et conditions de travail,
Mme Isabelle CONTREMOULIN, directrice déléguée Développement territorial et relations aux publics,
Mme Florence HERBERT, directrice déléguée Expertise et pilotage RH,
M. Laurent TURQUOIS, directeur délégué Innovations sociales,
Mme Ghislaine LAUNAY, cheffe de service Secrétariat général.

À l'unanimité, M. Yvon LERAT a été désigné secrétaire de séance.

Bilan financier du concours d'ingénieur territorial 2025 et détermination du coût lauréat

EXPOSÉ

L'organisation du concours d'ingénieur territorial 2025 a été mutualisée à l'échelle de l'interrégion Grand-Ouest pour le compte des quatorze centres de gestion qui la composent.

Les dépenses subséquentes, supportées par le budget principal du Centre de gestion de Loire-Atlantique, font l'objet d'un remboursement par le budget annexe interrégional, porté par le Centre de gestion de l'Ille et Vilaine, agissant en qualité de centre de gestion coordonnateur de l'interrégion, déduction faite des coûts perçus par le Centre de gestion de Loire-Atlantique auprès des autres centres de gestion coordonnateurs pour les lauréats inscrits sur la liste d'admission relevant de leur périmètre géographique.

Ainsi, conformément à la convention nationale de mutualisation établie entre les centres de gestion et adoptée par le conseil d'administration du Centre de gestion de Loire-Atlantique le 4 juillet 2018, ce dernier est fondé à demander le remboursement des frais engagés aux centres de gestion de rattachement, pour les lauréats inscrits sur la liste d'admission ne relevant pas du périmètre de l'interrégion Grand-Ouest.

Pour le concours d'ingénieur territorial 2025, il est ainsi proposé au Conseil d'administration d'arrêter le coût d'organisation sur la base de critères harmonisés entre l'ensemble des centres de gestion, d'en déterminer le coût lauréat et d'autoriser le Président à procéder à la mise en recouvrement des sommes correspondantes auprès des centres de gestion concernés.

BILAN FINANCIER CONCOURS D'INGÉNIEUR 2025

Budget principal

Conventionnement
Grand Ouest

Épreuves d'admissibilité : 18 et 19 juin 2025, à Chemillé en Anjou

Épreuve d'admission : du 29 octobre au 6 novembre 2025 à Nantes

Nombre d'inscrits :

1 032

Nombre de lauréats :

259

Libellé des charges communes	Coût en €
1- Travaux d'imprimerie ou de reproduction	
1-1 Impression des affiches	0,00
1-2 Impression des plaquettes d'information	0,00
1-3 Impression des dossiers d'inscription	0,00
1-4 Conception matérielle	0,00
<i>Impression des sujets des épreuves écrites</i>	0,00
<i>Impression des bordereaux de notations</i>	14,85
<i>Impression de sujets d'admission</i>	4,50
1-5 Impression des dossiers des jurys	0,00
1-6 Frais d'affranchissement (timbres, recommandés)	612,96
Sous-total	632,31 €

2- Fournitures diverses	
2-1 Copies	43,90
2-2 Fournitures diverses (courriers incomplets, REP, divers)	167,62
Sous-total	211,52 €
3- Publicité	
3-1 Avis presse	0,00
4- Location de salles	
4-1 Location de salles	
Épreuves d'admissibilité	13 601,14
Épreuves orales, pratiques, pédagogiques	15 116,00
4-2 Location de matériel (tables et chaises,...)	0,00
Sous-total	28 717,14 €
5- Coûts salariaux	
5-1 Coûts salariaux et divers	39 139,32
5-2 Surveillance des épreuves	4 089,64
Sous-total	43 228,96 €
6- Rémunérations concepteurs, examinateurs, correcteurs et jurys	
6-1 Conception des épreuves	
Épreuves écrites	0,00
Épreuves orales	0,00
Épreuves facultatives	479,92
6-2 Correction des copies	
Épreuves écrites	20 871,51
Épreuves facultatives	589,22
6-3 Participation épreuves d'admission	55 227,98
6-4 Réunions de jurys	1 120,95
6-5 Frais de repas	7 996,00
6-6 Frais de déplacement et d'hébergement	20 870,83
Sous-total	107 156,41 €
7- Prestations de service	
7-1 Impression de sujets	2 422,04
7-2 Honoraires médicaux et secrétaires candidats en situation de handicap	305,50
7-3 Sécurité (agents de sécurité)	0,00
7-4 Achat de sujet auprès de la cellule pédagogique	12 091,27
7-5 Droit de copie	0,00
7-6 Frais d'avocat	0,00
Sous-total	14 818,81
Sous total 1	194 765,15 €
8- Charges de structure et de gestion courante	
8-1 Charges de structure et de gestion courante (services supports, télécommunications, maintenance des matériels, véhicules, maintenance bâtiment, fluides, entretien et assurances)	38 953,03 €
Sous total 2	38 953,03 €
TOTAL GÉNÉRAL	233 718,18 €
Coût par inscrit	226,47 €
Coût par lauréat	902,39 €

DÉLIBÉRÉ

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article R 2342-4 fixant les conditions des sommes à recouvrer ;

VU le Code général de la fonction publique, notamment son article L452-46 ;

VU la convention nationale de mutualisation des coûts des concours et examens transférés du CNFPT vers les Centres de gestion fixant les modalités de remboursement des coûts en date du 4 juillet 2018 ;

VU la convention cadre pluriannuelle entre les Centres de gestion du Grand-Ouest « coopération concours Grand-Ouest intégrée » 2025-2030 ;

Le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, après en avoir délibéré à l'unanimité par 25 voix pour :

- **Arrête** le coût réel du concours d'ingénieur territorial 2025 à la somme de 233 718,18 euros, soit 902,39 euros par lauréat ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à procéder à la mise en recouvrement des sommes correspondantes auprès des centres de gestion hors périmètre Grand-ouest ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à procéder à la mise en recouvrement des dépenses engagées par le Centre de gestion de Loire-Atlantique auprès du Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine sur le budget annexe interrégional.

Pour extrait conforme,
Le Président,



Philip SQUELARD